



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2021-12

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2021-12-01-00016 - Arrêté n°2021-160 portant approbation de cession d autorisation de 14 places d hébergement permanent et 4 places d hébergement temporaire de l Établissement d hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT » (4 pages) Page 3

IDF-2021-12-02-00058 - Arrêté n°2021-161 portant approbation de cession d autorisation de 26 places d hébergement permanent, de 5 places d hébergement temporaire et, à titre provisoire, de 15 places d accueil de jour, de l Établissement d hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « Résidence Henri Laire » (5 pages) Page 8

IDF-2021-12-03-00014 - Arrêté n°2021-162 portant autorisation de création d un Etablissement d Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) dénommé « Clémentine Pitois » sis 19 bis, Quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine (94 480), par regroupement et cession d autorisation de places des établissements « Henri Laire » sis Ablon-sur-Seine et « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine, gérés par la SAS « Résidence Henri Laire » et « SAS Ivry-sur-Seine Bicêtre » (5 pages) Page 14

IDF-2021-12-09-00018 - Arrêté n°2021-182 portant approbation de changement de dénomination de l Etablissement et Service d Aide par le Travail (ESAT) situé à Villers le Bel (95400), et de son gestionnaire l Union mutualiste VYV CARE Ile-de-France (4 pages) Page 20

Agence Régionale de Santé / Direction de l Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-11-30-00013 - Arrêté n°DOS - 2021 / 4839 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BPO-BIOEPINE » sis, 13-15 rue des Huissiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (14 pages) Page 25

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-01-00016

Arrêté n°2021-160 portant approbation de
cession d autorisation de 14 places
d hébergement permanent et 4 places
d hébergement temporaire de l Établissement
d hébergement pour personnes âgées
dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147,
avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200),
détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au
profit de la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT »

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021 – 160

portant approbation de cession d'autorisation de 14 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** le schéma départemental pour l'Autonomie adopté par le Conseil départemental le 14 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le PRIAC 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2001-3129 du 29 août 2001 du Préfet du Val-de-Marne autorisant la transformation d'un établissement existant en EHPAD dénommé « Résidence Tiers-Temps » sis Maisons-Alfort, d'une capacité de 64 places ;

- VU** l'arrêté conjoint n°05/820, du 8 mars 2005, autorisant la transformation en établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes ainsi que la transformation de 9 places en hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer de la Résidence Tiers Temps sise 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94200), et fixant la capacité de l'établissement à 64 places (40 places d'hébergement permanent, 9 places d'hébergement temporaire, 15 places d'accueil de jour) ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2017-482, du 29 décembre 2017, portant approbation de cession d'autorisation de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps Ivry » géré par la SAS « Tiers Temps Bicêtre » au profit de la SARL « Ivry-sur-Seine Bicêtre » ;
- VU** le procès-verbal en date du 26 avril 2018 actant la démission de la société DomusVi de ses fonctions de Président de la SAS « Tiers Temps Maisons-Alfort », le remplacement dans ses fonctions par la société « DV Orange », et le changement de dénomination sociale en troisième lieu de la société « DV Orange » au bénéfice de « S.E.D.N.A Maisons-Alfort » à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- VU** le protocole de cession en date du 22 février 2018 aux termes duquel la société IVRY SUR SEINE BICÊTRE (ex – « TIERS TEMPS BICÊTRE ») cède les autorisations d'exploitation et de financement de 18 lits d'EHPAD (14 places d'hébergement permanent, 4 places d'hébergement temporaire) au bénéfice de la société « S.E.D.N.A MAISON ALFORT » (ex TIERS TEMPS MAISONS ALFORT) ;
- VU** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023 signé par l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le groupe Domusvi et le Conseil départemental du Val-de-Marne ;

CONSIDÉRANT que le présent arrêté a pour objet d'entériner la cession de l'autorisation de gestion de 14 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire actuellement situées au sein de l'Ehpad « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200) géré par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de l'EHPAD « Le Temps des Roses » sis 89/91 Rue Jean Jaurès à Maisons-Alfort (94 700) géré par la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT » ;

CONSIDÉRANT que la cession d'autorisation de ces 18 places s'inscrit, d'une part, dans un projet plus vaste de recomposition de son offre sur le territoire du Val-de-Marne par l'opérateur DOMUSVI, moyennant à terme la fermeture définitive de l'EHPAD « Tiers Temps Ivry » sis Ivry-sur-Seine, et coïncide d'autre part avec la restructuration de l'EHPAD « Le Temps des Roses » sis Maisons-Alfort et l'extension de son bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la cession d'autorisation de ces 18 places au bénéfice de la SAS «S.E.D.N.A MAISONS ALFORT» prendra effet concomitamment à la fermeture définitive de l'EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine ;

CONSIDÉRANT que ces 18 places seront dans un second temps redéployées au sein de l'EHPAD « Le Temps des Roses » sis Maisons-Alfort à l'issue des travaux d'extension ;

CONSIDÉRANT que ce projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT

que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT**ARTICLE 1^{er}** :

La cession de l'autorisation de gestion de 14 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps », sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200) géré par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de l'EHPAD « Le Temps des Roses » sis 89/91 Rue Jean Jaurès à Maisons-Alfort (94700) géré par la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT », est autorisée.

Elle prend effet à compter du jour de la fermeture de l'Ehpad « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 :

A compter du jour de la fermeture de l'EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine, la capacité totale de l'EHPAD Résidence « Le Temps des Roses » est fixée à 82 places réparties comme suit :

- 78 places d'hébergement permanent ;
- 4 places d'hébergement temporaire.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 4 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 081 311 6

Code catégorie : 500

Code discipline : 924

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 711

Code discipline : 657

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 711

N° FINESS du gestionnaire : 94 001 946 6

Code statut : 95

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de renouvellement conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 :

Le Directeur de la Délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le, 1^{er} décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Signé

Olivier CAPITANIO

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-02-00058

Arrêté n°2021-161 portant approbation de
cession d autorisation de 26 places
d hébergement permanent, de 5 places
d hébergement temporaire et, à titre provisoire,
de 15 places d accueil de jour, de
l Établissement d hébergement pour personnes
âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis
147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94
200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre »
au profit de la SAS « Résidence Henri Laire »

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021 – 161

portant approbation de cession d'autorisation de 26 places d'hébergement permanent, de 5 places d'hébergement temporaire et, à titre provisoire, de 15 places d'accueil de jour, de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « Résidence Henri Laire »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** le schéma départemental pour l'Autonomie adopté par le Conseil départemental le 14 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le PRIAC 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n°05/820, du 8 mars 2005, autorisant la transformation en établissement d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes ainsi que la transformation de 9 places en hébergement temporaire pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer de la Résidence Tiers Temps sise 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94200), et fixant la capacité de l'établissement à 64 places (40 places d'hébergement permanent, 9 places d'hébergement temporaire, 15 places d'accueil de jour) ;

- VU** l'arrêté conjoint n°2006-5340 du 22 décembre 2006, autorisant la création d'un service d'accueil de jour de 5 places pour personnes souffrant de maladie Alzheimer à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Henri Loire » à Ablon-sur-Seine, portant ainsi la capacité totale de l'établissement à 68 places (soit 63 places d'hébergement permanent et 5 places d'accueil de jour) ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2016- 534 du 30 décembre 2016, portant modification de capacité par suppression de 5 places d'accueil de jour de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Henri Loire » sis 20 rue Dunant à Ablon-sur-Seine, et fixant la capacité totale de l'établissement à 63 places d'hébergement permanent ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2021-160 du 1^{er} décembre 2021 portant approbation de cession d'autorisation de 14 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT » ;
- VU** le courrier en date du 20 janvier 2021 par lequel le groupe DomusVi, société mère des SAS « Résidence Henri Loire » et « Ivry-sur-Seine Bicêtre » demande aux autorités de tutelles le transfert de l'autorisation d'exploitation de 26 places d'hébergement permanent, de 5 places d'hébergement temporaire et, à titre provisoire, de 15 places d'accueil de jour détenue par la société « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « Résidence Henri Loire » ;
- VU** les procès-verbaux de décisions en date du 17 septembre 2021 actant le transfert à titre provisoire au profit de la SAS « Résidence Henri Loire » des autorisations d'exploitation et de financement portant sur 15 places d'accueil de jour initialement délivrées à la société « Ivry-sur-Seine Bicêtre » ;
- VU** le traité de fusion simplifiée en date du 30 septembre 2021 transmis aux autorités de tutelles prévoyant les modalités de fusion par voie d'absorption de la société « Ivry-sur-Seine-Bicêtre » par la société « Résidence Henri Loire » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de la société « Ivry-sur-Seine-Bicêtre » par la société « Résidence Henri Loire », le présent arrêté a pour objet d'entériner la cession de l'autorisation de gestion de 26 places d'hébergement permanent, 5 places d'hébergement temporaire et, à titre provisoire, 15 places d'accueil de jour actuellement situées au sein de l'EHPAD « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200) géré par la SAS absorbée « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS absorbante « Résidence Henri Loire », gestionnaire de l'EHPAD « Résidence Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine ;

CONSIDÉRANT d'une part que la cession d'autorisation de 26 places d'hébergement permanent et de 5 places d'hébergement temporaire au bénéfice de la SAS « Henri Loire », filiale DomusVi, s'inscrit dans un projet plus vaste de recomposition de son offre sur le territoire du Val-de-Marne par l'opérateur DOMUSVI, moyennant à terme la fermeture définitive des EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine et « Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine en vue du regroupement de ces places au sein d'un nouvel EHPAD dénommé « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine ;

- CONSIDÉRANT** d'autre part que la cession d'autorisation de 15 places d'accueil de jour au bénéfice de la SAS « Résidence Henri Loire », en vue de leur regroupement au sein de l'EHPAD « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine, est provisoire et préalable à leur redéploiement final programmé au sein d'un nouvel EHPAD sis Vitry-sur-Seine, conformément aux procès-verbaux de décisions en date du 17 décembre 2021 et aux termes du projet validé par les autorités de tutelle ;
- CONSIDÉRANT** que la cession d'autorisation et le regroupement de ces 26 places d'hébergement permanent, 5 places d'hébergement temporaire et 15 places d'accueil de jour à titre provisoire au bénéfice de la SAS « Résidence Henri Loire » prendront effet concomitamment et ne seront effectifs qu'à compter de l'ouverture de l'EHPAD « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine ;
- CONSIDÉRANT** que sous réserve des résultats concluants de la visite de conformité du nouvel EHPAD sis Ablon-sur-Seine il sera procédé au transfert et au déménagement en son sein des résidents actuellement pris en charge au sein des EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine et « Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine ;
- CONSIDÉRANT** que la fermeture des EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine et « Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine sera prononcée par voie d'arrêté après déménagement des résidents au sein du future EHPAD d'Ablon-sur-Seine ;
- CONSIDÉRANT** que ce projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

La cession de l'autorisation de gestion de 26 places d'hébergement permanent, 5 places d'hébergement temporaire, et à titre provisoire de 15 d'accueil de jour de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps », sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200) géré par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit la SAS « Résidence Henri Loire », est autorisée.

Elle prend effet à compter du jour de l'ouverture au public de l'EHPAD « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine.

ARTICLE 2 :

Dans l'attente de l'ouverture de l'EHPAD « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine, laquelle coïncidera avec la date de fermeture de l'EHPAD « Résidence Tiers Temps », la capacité autorisée de celui-ci demeure inchangée et fixée à 64 places réparties comme suit :

- 40 places d'hébergement permanent

- 15 places d'accueil de jour
- 9 places d'hébergement temporaire.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 4 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 000 366 8

Code catégorie : 500

Code discipline : 924

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 711

Code discipline : 657

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 711

Code discipline : 924

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 436

N° FINESS du gestionnaire : 92 003 201 8

Code statut : 95

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de renouvellement conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 :

Le Directeur de la Délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le, 2 décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Signé

Olivier CAPITANIO

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-03-00014

Arrêté n°2021-162 portant autorisation de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) dénommé « Clémentine Pitois » sis 19 bis, Quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine (94 480), par regroupement et cession d'autorisation de places des établissements « Henri Laire » sis Ablon-sur-Seine et « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine, gérés par la SAS « Résidence Henri Laire » et « SAS Ivry-sur-Seine Bicêtre »

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2021 – 162

portant autorisation de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) dénommé « Clémentine Pitois » sis 19 bis, Quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine (94 480), par regroupement et cession d'autorisation de places des établissements « Henri Laire » sis Ablon-sur-Seine et « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine, gérés par la SAS « Résidence Henri Laire » et « SAS Ivry-sur-Seine Bicêtre »

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé Ile-de-France ;
- VU** le schéma départemental pour l'Autonomie adopté par le Conseil départemental le 14 décembre 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le PRIAC 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2021-160 du 1^{er} décembre 2021 portant approbation de cession d'autorisation de 14 places d'hébergement permanent et 4 places d'hébergement temporaire de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « S.E.D.N.A MAISONS ALFORT » ;

- VU** l'arrêté conjoint n° 2021-161 du 2 décembre 2021 portant approbation de cession d'autorisation de 26 places d'hébergement permanent, de 5 places d'hébergement temporaire et, à titre provisoire, de 15 places d'accueil de jour, de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Tiers Temps » sis 147, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94 200), détenue par la SAS « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « Résidence Henri Loire » ;
- VU** le courrier en date du 20 janvier 2021 par lequel le groupe DomusVi, société mère des SAS « Résidence Henri Loire » et « Ivry-sur-Seine Bicêtre » demande aux autorités de tutelles le transfert de l'autorisation d'exploitation de 26 places d'hébergement permanent, de 5 places d'hébergement temporaire et, à titre provisoire, de 15 places d'accueil de jour détenue par la société « Ivry-sur-Seine Bicêtre » au profit de la SAS « Résidence Henri Loire » ;
- VU** les procès-verbaux de décisions en date du 17 septembre 2021 actant le transfert à titre provisoire au profit de la SAS « Résidence Henri Loire » des autorisations d'exploitation et de financement portant sur 15 places d'accueil de jour initialement délivrées à la société « Ivry-sur-Seine Bicêtre » ;
- VU** le traité de fusion simplifiée en date du 30 septembre 2021 transmis aux autorités de tutelles prévoyant les modalités de fusion par voie d'absorption de la société « Ivry-sur-Seine-Bicêtre » par la société « Résidence Henri Loire » ;

CONSIDÉRANT d'une part que la cession d'autorisation de 26 places d'hébergement permanent et de 5 places d'hébergement temporaire au bénéfice de la SAS « Henri Loire », filiale DomusVi, s'inscrit dans un projet plus vaste de reconstitution de son offre sur le territoire du Val-de-Marne par l'opérateur DOMUSVI, moyennant à terme la fermeture définitive des EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine et « Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine en vue du regroupement de ces places au sein d'un nouvel EHPAD dénommé « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine ;

CONSIDÉRANT d'autre part que la cession d'autorisation de 15 places d'accueil de jour au bénéfice de la SAS « Résidence Henri Loire », en vue de leur regroupement au sein du nouvel EHPAD « Clémentine Pitois » sis Ablon-sur-Seine, est provisoire et préalable à leur redéploiement final programmé au sein d'un nouvel EHPAD sis Vitry-sur-Seine, conformément aux procès-verbaux de décisions en date du 17 septembre 2021 et aux termes du projet initial validé par les autorités de tutelle ;

CONSIDÉRANT que les dotations soins allouées par l'ARS pour les 89 places d'hébergement permanent, 5 places d'hébergement temporaire et 15 places d'accueil de jour à titre provisoire seront financées de la manière suivante :

- 63 places d'hébergement permanent par redéploiement de crédits correspondant de l'EHPAD « Henri Loire » à Ablon sur Seine,
- 26 places d'hébergement permanent par redéploiement des crédits correspondant de l'EHPAD « Tiers Temps » à Ivry-sur-Seine,
- 5 places d'hébergement permanent par redéploiement des crédits correspondant de l'EHPAD « Tiers Temps » à Ivry-sur-Seine
- 15 places d'accueil de jour par redéploiement des crédits correspondant de l'EHPAD « Tiers Temps » à Ivry-sur-Seine ;

- CONSIDÉRANT** que ce projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

La société « Résidence Henri Loire » sise 15 rue Henri Loire à Ablon-sur-Seine (94 480) est autorisée à créer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) dénommé « Clémentine Pitois » sis 19 bis, quai de la Baronnie à Ablon-sur-Seine (94 480) par regroupement et cession d'autorisation de gestion de places provenant des établissements suivants :

- 63 places d'hébergement permanent provenant de l'EHPAD « Henri Loire » sis Ablon-sur-Seine ;
- 26 places d'hébergement permanent provenant de l'EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine ;
- 5 places d'hébergement temporaire provenant de l'EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine ;
- 15 places d'accueil de jour à titre provisoire provenant de l'EHPAD « Tiers Temps » sis Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 :

La capacité totale de l'EHPAD « Clémentine Pitois » est fixée à 109 places réparties comme suit :

- 89 places d'hébergement permanent ;
- 15 places d'accueil de jour à titre provisoire ;
- 5 places d'hébergement temporaire.

ARTICLE 3 :

Dans l'attente de l'ouverture du nouvel EHPAD « Clémentine Pitois » les EHPAD « Henri Loire » et « Tiers Temps » continueront à fonctionner en accueillant et prenant en charge les personnes âgées dépendantes dans leurs locaux respectifs actuels.

A compter de l'ouverture de l'EHPAD « Clémentine Pitois », les EHPAD « Henri Loire » et « Tiers Temps » feront, chacun, l'objet d'un arrêté de fermeture.

ARTICLE 4 :

La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 5 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 002 888 9

Code discipline : 924
Code fonctionnement : 11
Code clientèle : 711

Code discipline : 657
Code fonctionnement : 11
Code clientèle : 711

Code discipline : 924
Code fonctionnement : 21
Code clientèle : 436

N° FINESS du gestionnaire : 94 000 143 1
Code statut : 95

ARTICLE 6

La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D313-14 du même code.

ARTICLE 7 :

Cette autorisation est délivrée pour 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code

ARTICLE 8 :

La présente autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 9 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 10 :

Le Directeur de la Délégation départementale du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 3 décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

Le Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Signé

Olivier CAPITANIO

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-09-00018

Arrêté n°2021-182 portant approbation de
changement de dénomination de
l'Établissement et Service d'Aide par le Travail
(ESAT) situé à Villers le Bel (95400), et de son
gestionnaire l'Union mutualiste VYV CARE
Ile-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2021- 182

portant approbation de changement de dénomination de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) situé à Villers le Bel (95400), et de son gestionnaire l'Union mutualiste VYV CARE Ile-de-France

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie Verdier, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2001-1087 du 11 juin 2001 du Préfet du Val d'Oise autorisant l'association Union Nationale des Polios de France à gérer les 74 places du Centre d'Aide par le Travail (CAT) sis 14 rue des Entrepreneurs à Villiers-le-Bel (95400) ;

- VU** l'arrêté n° 2004-28 du 21 janvier 2004 du Préfet du Val d'Oise autorisant la fusion absorption de l'association Union Nationale des Polios de France par l'association d'Entraide des Polios et handicapés (ADEP) sise 194 rue d'Alésia à Paris (75014) ;
- VU** l'arrêté n° 2004-442 du 3 juin 2004 du Préfet du Val d'Oise autorisant l'association ADEP à étendre de 4 places l'ESAT de Villiers-le-Bel (anciennement nommé CAT), portant sa capacité totale à 78 places ;
- VU** l'arrêté n° 2020-47 du 19 mars 2020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant approbation de cession d'autorisation de l'ESAT de Villiers-le-Bel, géré par l'association ADEP, au profit de l'Union mutualiste VYV CARE IDF à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 décembre 2019 actant le changement de dénomination de l'Union mutualiste VYV CARE IDF en VYV3 Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 octobre 2020 proposant le changement de dénomination de l'ESAT de Villiers-le-Bel en ESAT Tech'Air ;
- VU** le courrier du 15 juin 2021 de l'Union mutualiste VYV3 Ile-de-France informant du changement de dénomination de l'Union mutualiste VYV CARE IDF en VYV3 Ile-de-France et de l'ESAT de Villiers-le-Bel en ESAT Tech'Air ;

- CONSIDÉRANT** qu'il importe de régulariser le changement de dénomination de l'ESAT et de l'Union mutualiste ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Les changements de dénomination, d'une part de l'ESAT de Villiers-le-Bel sis 14 rue des Entrepreneurs à Villiers-le-Bel (95400) en ESAT Tech'Air, et d'autre part de son gestionnaire, l'Union mutualiste VYV CARE IDF dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (75014) en VYV3 Ile-de-France, sont approuvés.
- ARTICLE 2^e :** L'ESAT Tech'Air dispose d'une capacité totale de 78 places destinées à l'accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou une déficience motrice.

ARTICLE 3° : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4° : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 080 951 7
Code catégorie : 246 (ESAT)
Code discipline : 908 (Aide par le travail pour adultes handicapés)
Code fonctionnement (type d'activité) : 21 (accueil de jour)
Code clientèle : 117 (déficience intellectuelle)
414 (déficience motrice)

Code mode de fixation des tarifs : 34 (ARS dotation globale)

N° FINESS du gestionnaire : 75 005 884 4
Code statut : 47 (société mutualiste)

ARTICLE 5° : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 6° : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 7° : La Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 9 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
la Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-11-30-00013

Arrêté n°DOS - 2021 / 4839 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « BPO-BIOEPINE » sis, 13-15
rue des Huissiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 4839

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BPO-BIOEPINE » sis, 13-15 rue des Huissiers, 92200 Neuilly-sur-Seine**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n° DOS–2021/3079 en date du 28 septembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BPO-BIOEPINE », sis 13-15 rue des Huissiers à Neuilly-sur-Seine (92200) ;

VU l'arrêté n° DOS–2021/4346 en date du 28 octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-SITES », sis 28-32 rue de Picpus à Paris 12^{ème} ;

CONSIDERANT la demande reçue le 30 juillet 2021 et complétée le 4 novembre 2021 de Maîtres Arnaud GAG et Clémence ALLIX du cabinet d'avocats SEGIF, conseillers juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BPO-BIOEPINE », en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- La fusion par voie d'absorption de la SELAS « BIO-SITES » sis 28-32 rue de Picpus à Paris 12^{ème}, par la SELAS « BPO-BIOEPINE », prévue pour le 1^{er} décembre 2021 et l'intégration des huit sites actuellement exploités par le laboratoire de biologie médicale « BIO-SITES » implantés sur deux zones que sont Paris et le Val-de-Marne ;

- L'augmentation du capital social de la société par la création de 70 actions de préférence de catégorie A nouvelles et de 507 actions de préférence de catégorie B nouvelles au profit des associés de la société absorbée proportionnellement à leurs apports, à la réalisation de la fusion ;
- L'intégration des neuf biologistes médicaux exerçant précédemment au sein du laboratoire de biologie médicale « BIO-SITES », dont huit agréés en qualité de nouveaux associés à l'issue de la réalisation de la fusion ;
- L'agrément de Madame Valérie NEBOUT, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée à compter du 6 septembre 2021, au moyen d'un prêt de consommation d'action consenti par la société « BIOLAM-LCD » à son profit ;

CONSIDERANT la copie du procès-verbal de l'assemblée générale de la SELAS « BPO-BIOEPINE » en date du 27 juillet 2021 portant :

- Approbation du principe de fusion par voie d'absorption de la SELAS « BIO-SITES » et intégration des huit sites actuellement exploités par la société « BIO-SITES » ;
- Agrément de l'ensemble des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « BIO-SITES » en qualité de nouveaux associés de la SELAS « BPO-BIOEPINE » ;
- Agrément de Madame Valérie NEBOUT en qualité de nouvelle associée à compter du 6 septembre 2021 et autorisation du prêt de consommation d'action consenti par la société « BIOLAM-LCD » à son profit ;

CONSIDERANT la copie de la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire consenti par la société « BIOLAM-LCD » au profit de Madame Valérie NEBOUT et l'ordre de mouvement afférent ;

CONSIDERANT l'inscription de Madame Valérie NEBOUT au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens, à jour au 6 septembre 2021 ;

CONSIDERANT la copie des décisions unanimes des associés de la société « BIO-SITES » en date du 29 juillet 2021, portant approbation du principe de fusion par voie d'absorption de la société par la SELAS « BPO-BIOEPINE » et des modalités du projet de traité de fusion ;

CONSIDERANT le projet de traité de fusion entre la SELAS « BPO-BIOEPINE », société absorbante, et la SELAS « BIO-SITES », société absorbée, en date du 30 juillet 2021 ;

CONSIDERANT les statuts de la SELAS « BPO-BIOEPINE » mis à jour au 23 juin 2021 ;

CONSIDERANT la copie de l'extrait KBis de la SELAS « BPO-BIOEPINE » mis à jour au 26 juillet 2021 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social de la SELAS « BPO-BIOEPINE » à l'issue de la réalisation de la fusion ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} décembre 2021, le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BPO-BIOEPINE », dont le siège social est situé 13-15 rue des Huissiers à NEUILLY SUR SEINE (92200), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BPO-BIOEPINE » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 92 002 656 4, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-227 sur les **quatre-vingt-quatre** sites suivants ci-dessous :

- 1- le site « Neuilly-sur-Seine », site principal et siège social
13-15 rue des Huissiers à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 657 2

- 2- le site « République »
129 rue de la République à PUTEAUX (92800)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 673 9
- 3- le site « Bezons »
54 rue de Bezons à COURBEVOIE (92400)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 660 6
- 4- le site « Garenne »
96 boulevard de la République à LA GARENNE COLOMBES (92250)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 665 5
- 5- le site « Michelis »
18 rue Madeleine Michelis à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 658 0
- 6- le site « Leclerc »
2 place du Général Leclerc à LEVALLOIS-PERRET (92300)
Site pré et post analytique
Numéro de FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 666 3
- 7- le site « Albert »
97 bis rue Albert 1^{er} à RUEIL-MALMAISON (92500)
Site pré et post analytique
Numéro de FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 674 7
- 8- le site « Colombes »
456 rue Gabriel Péri à COLOMBES (92700)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 662 2
- 9- le site « Vaillant »
30 avenue Edouard Vaillant à SURESNE (92150)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 676 2
- 10- le site « Garches »
5 résidence Foch, avenue George Clémenceau à GARCHES (92380)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 664 8
- 11- le site « Sèvres »
1-3 avenue de l'Europe à SEVRES (92310)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 675 4
- 12- le site « Asnières-sur-Seine »
79 avenue de la Marne à ASNIERE-SUR-SEINE (92600)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 661 4
- 13- le site « Héroid »
1 place Héroid à COURBEVOIE (92400)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 659 8

14- le site « Montrouge »
81 avenue de la République à MONTROUGE (92120)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 744 8

15- le site « Gaulle »
20 avenue du Général de Gaulle à SURESNE (92150)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 765 3

16- le site « Bougainvillées »
6 cours des Bougainvillées à RUEIL-MALMAISON (92500)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 766 1

17- le site « Jaurès »
221 boulevard Jean Jaurès à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 767 9

18- le site « Château »
130 rue du Château à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 768 7

19- le site « Guesde »
141 rue Jules Guesde et 79-83 rue Baudin à LEVALLLOIS-PERRET (92300)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 672 1

20- le site « Brossolette »
207 avenue Pierre Brossolette à MONTROUGE (92120)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 931 1

21- le site « l'Orangerie »
5 bis rue de l'Orangerie à MEUDON (92190)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 943 6

22- le site « Clichy »
7 rue de Villeneuve à CLICHY (92110)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 006 1

23- le site « Chatenay-Malabry »
414 avenue de la Division Leclerc à CHATENAY-MALABRY (92290)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 732 3

24- le site « d'Antony »
Centre Commercial du Noyer Doré – place des Baconnets à ANTONY (92160)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 815 6

25- le site « Issy-les-Moulineaux »
31 bis, rue Jean-Pierre Timbaud à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 875 0

26- le site « Neuilly-Sablons »
85 avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 634 1

27- le site « Pont de Neuilly »
3 rue Garnier à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 677 0

28- le site « Vaucresson »
2 avenue Jean Salmon Legagneur à VAUCRESSON (92420)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 698 6

29- le site « Paris »
160 rue de l'université à PARIS (75007)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 653 3

30- le site « Victor Hugo »
69 rue Victor Hugo à PARIS (75016)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 947 0

31- le site « Montparnasse »
154 boulevard Montparnasse à PARIS (75014)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 948 8

32- le site « Notre Dame de Lorette »
59 rue Notre-Dame de Lorette à PARIS (75009)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 952 0

33- le site « Pont Neuf »
20 rue du Pont Neuf à PARIS (75001)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 954 6

34- le site « Vaugirard »
134 bis rue Vaugirard à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 839 9

35- le site « Croix Nivert »
237 rue de la Croix Nivert à PARIS (75015)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 840 7

36- le site « Felix Faure »
118 avenue Felix Faure à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 841 5

37- Le site « Paris Denfert »
87 avenue Denfert Rochereau à PARIS (75014)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 034 6

38- le site « Place Pereire »
6 place du Maréchal Juin à PARIS (75017)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 899 3

39- le site « Plaisance »
144 rue Raymond Losserand à PARIS (75014)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 9033

40- le site « Olympiade »
62 rue du Javelot à PARIS (75013)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 902 5

41- le site « Vénétie »
Centre Commercial Masséna 13 - 98 boulevard Masséna à PARIS (75013)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 900 9

42- le site « Chevaleret-Salpêtrière »
69 boulevard Vincent Auriol à PARIS (75013)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 933 0

43- le site « Tocqueville-Jouffroy »
46 rue Jouffroy d'Abbans à PARIS (75017)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 928 0

44- le site « Saint-Ferdinand »
4 place Tristan Bernard à PARIS (75017)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 949 6

45- le site « Avenue de Clichy »
160 avenue Clichy à PARIS (75017)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 196 3

46- le site « Duchemin »
15-19 rue de Trétaigne à PARIS (75009)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 654 1

47- le site « Grande Armée »
59 avenue de la Grande Armée à PARIS (75016)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 079 1

48- le site « Dupont des Loges »
41 avenue Bosquet à PARIS (75007)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 080 9

49- le site « Luxembourg »
16 rue Gay Lussac à PARIS (75005)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 081 7

50- le site « Thiais Belle Epine »
Centre Commercial Belle Epine à THIAIS (94320)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie),
hématologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie,
spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation), microbiologie
(parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 964 9

51- le site « Thiais Centre »
11 rue Maurepas à THIAIS (94320)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 978 9

52- le site « Orly »
12 place Gaston Viens à ORLY (94310)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 974 8

53- le site « Villeneuve-le-Roi »
3 place Charlemagne à VILLENEUVE-LE-ROI (94290)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 969 8

54- le site « Chevilly-Larue »
196 avenue de Stalingrad à CHEVILLY-LARUE (94550)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 067 0

55- le site « Créteil Soleil »
Centre Commercial de Créteil Soleil à CRETEIL (94000)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 089 4

56- le site « Créteil Palais »
Centre Commercial du palais – 16 allée Parmentier à CRETEIL (94000)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 090 2

57- le site « Choisy-le-Roi Gondoles »
25 avenue Victor Hugo à CHOISY-LE-ROI (94600)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 091 0

58- le site « Choisy-le-Roi Gare »
2 rue de la liberté à CHOISY-LE-ROI (94600)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 092 8

59- le site « Limeil-Brévannes »
35 bis rue Henri Barbusse à LIMEIL-BREVANNES (94450)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 093 6

60- le site « Victor Hugo »
33 rue Victor Hugo à MAISON-ALFORT (94700)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 409 6

61- le site « Vincennes »
27 bis avenue de Paris à VINCENNES (94300)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 139 7

62- le site « Alfortville »
8 rue Victor Hugo à ALFORTVILLE (94140)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 140 5

63- le site « Créteil Village »
10-14 rue de la Porte de Brie à CRETEIL (94000)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 141 3

64- le site « le Perreux-sur-Marne »
72 bis avenue Ledru Rollin à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 572 9

65- le site « Institut Rafaël »
3 boulevard Bineau à LEVALLOIS PERRET (92300)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 003 313 1

66- le site « Nogent-sur-Marne »
186, Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 676 9

67- le site « Ormesson-sur-Marne »
Centre commercial Pince Vert – 85 rue de Provins à ORMESSON SUR MARNE (94490)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 181 9

68 -le site « Nanterre »
89 avenue Pablo Picasso à NANTERRE (92000)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 813 1

69- le site « Saint-Germain »
62 boulevard Saint-Germain à PARIS (75005)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 082 5

70- le site « La Garenne-Colombes »
65, Boulevard de la République à LA GARENNE-COLOMBES (92250)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 003 669 6

71- le site « Clamart »
170 avenue Jean Jaurès – 92140 CLAMART
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 795 0

72- le site « Rue de la Pompe »
56-58, rue de la Pompe à PARIS (75016)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 476 9

73- le site « Folie Regnault »
12-14 rue de la Folie Regnault à PARIS (75011)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 475 1

74- le site « Breteuil-Lecourbe »
6-8 rue Lecourbe à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 147 6

75- le site « Meudon »
49 avenue du Général de Gaulle à MEUDON-LA-FORET (92360)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 797 6

76- le site « Curie »
22 rue Pierre et Marie Curie à CLAMART (92140)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 796 8

77- Le site « Picpus »
28-30 rue de Picpus à Paris (75012)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 047 8

78- Le site « Netter »
32, avenue du Docteur Arnold NETTER à PARIS (75012)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 046 0

79- Le site « Champigny - Bois l'Abbé »
21, Centre commercial du Bois l'Abbé à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 064 7

80- Le site « Champigny – Les Boullereaux »
95, Avenue de la République à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 152 0

81- Le site « Villiers – Gare »
26, avenue Robert SCHUMAN à VILLIERS-SUR-MARNE (94350)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 127 2

82- Le site « Villecresnes »
5 allée du Relais à VILLECRESNES (94440)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 175 8

83- Le site « Villiers - marché »
1, place Remoiville à VILLIERS-SUR-MARNE (94350)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 252 8

84- Le site « Boissy Saint-Léger »
2, Rue de Paris à BOISSY-SAINT-LEGER (94470)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 171 0

La liste des quatre-vingt-huit biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire « BPO-BIOEPINE », dont quatre-vingt-six biologistes associés et vingt-quatre biologistes coresponsables, est la suivante :

1. BEGUIER Lise, pharmacien, biologiste coresponsable
2. BERIA Sophie, médecin, biologiste coresponsable
3. BIBAS Martine, pharmacien, biologiste coresponsable
4. BOUCHET Thierry médecin, biologiste coresponsable, Président
5. BRETEAU Pascale, pharmacien, biologiste coresponsable
6. CROIX Pascale, médecin, biologiste coresponsable
7. DRONNE Sophie, médecin, biologiste coresponsable
8. DUBAR Carole, pharmacien, biologiste coresponsable
9. FAUCHERON Frédérique, pharmacien, biologiste coresponsable
10. GASCON Alexandre, médecin, biologiste coresponsable
11. GHOLIZADEH Ganje Jacinthe, médecin, biologiste coresponsable
12. GUTSMUTH Caroline, médecin, biologiste coresponsable
13. LACROIX Olivier, pharmacien, biologiste coresponsable
14. NICOLAS-VULLIERME Gilles, pharmacien, biologiste coresponsable
15. RENOUARD Catherine, pharmacien, biologiste coresponsable
16. RETE Florence, pharmacien, biologiste coresponsable
17. ROLAND François, médecin, biologiste coresponsable
18. SAAB Najwa, pharmacien, biologiste coresponsable
19. SCHUTTLER-VILLA Christine, médecin, biologiste coresponsable
20. SOULARD Michel, vétérinaire, biologiste coresponsable
21. SOULIE Emmanuel, pharmacien, biologiste coresponsable
22. TERRASSE Béatrice, pharmacien, biologiste coresponsable

23. VIEILLEFOND Vincent, pharmacien, biologiste coresponsable
24. WIDMER Marion, pharmacien, biologiste coresponsable
25. ABRAMOVICI Sarah, pharmacien, biologiste médical
26. AMSELLEM Marie Agnès, pharmacien, biologiste médical
27. ARABI DERKAWI Riad, médecin, biologiste médical
28. BAAZIA Yazid médecin, biologiste médical
29. BERDUGO EVA, pharmacien, biologiste médical
30. BELLARA Yacine, pharmacien, biologiste médical
31. BOULIGAND-RADU Irina, médecin, biologiste médical
32. BOUTEKEDJIRET Tewfik médecin, biologiste médical
33. CAO Hong-Duc, pharmacien, biologiste médical
34. CHEDANI Hicham, médecin, biologiste médical
35. CHOUKROUN Valérie, pharmacien, biologiste médical
36. CONRATH Aline, pharmacien, biologiste-médical
37. DE ROQUEMAUREL Adeline, médecin, biologiste médical
38. GALON Annie, pharmacien, biologiste médical
39. GOUAREF Zoheir, médecin, biologiste médical
40. GUEDJ Freddy, médecin, biologiste médical
41. KULSKI Philippe, médecin, biologiste médical
42. KULSKI Olivier, médecin, biologiste médical
43. LEVY-AMSELLEM Muriel, pharmacien, biologiste médical
44. MELIANI Leila, pharmacien, biologiste médical
45. NEDJAR Claire, médecin, biologiste médical
46. POHL Régine, pharmacien, biologiste médical
47. RISSE Solveig, pharmacien, biologiste médical
48. SAID DELATTRE Ophélie, pharmacien, biologiste médical
49. SCHEIFF Christian, médecin, biologiste médical
50. SEBBAGH Déborah, médecin, biologiste médical
51. STIBBE Annie, pharmacien, biologiste médical
52. TAIEB Lorène, médecin, biologiste médical
53. YOUSFI Amina, pharmacien, biologiste médical
54. ZEITOUN Thierry, médecin, biologiste médical
55. ZIANI Sabrina, pharmacien, biologiste médical
56. BRETON Jean-Marc, pharmacien, biologiste médical
57. CELESTE Emilie, pharmacien, biologiste médical
58. EVRARD Bénédicte, pharmacien, biologiste médical
59. CREZE Jean-Claude, pharmacien, biologiste médical
60. RIVIERE Isabelle, pharmacien, biologiste médical
61. LE BOURHIS Anne-Sophie, pharmacien, biologiste médical
62. GOIN-BARSALON Cécile, pharmacien biologiste médical
63. ROUBACHE Jean-François, pharmacien, biologiste médical
64. SAMAK Jérémy, pharmacien, biologiste médical
65. KLEIN Emmanuelle, pharmacien, biologiste médical
66. ECHAABI Al Khansaa, pharmacien, biologiste médical
67. LECLERC Thierry, pharmacien, biologiste médical
68. BECQUET Valérie, pharmacien, biologiste médical
69. SMIDA Catherine, pharmacien, biologiste médical
70. EL Koubi Maryse, pharmacien, biologiste médical
71. HOMMERIL Baptiste, pharmacien, biologiste médical
72. SEZIONALE BASILICATO Edouard, médecin, biologiste médical
73. ZANA Bruno, médecin, biologiste médical
74. VERGER Sylvie, pharmacien, biologiste médical
75. BOUGUET Carole, pharmacien, biologiste médical
76. MATHERON-MOY Jeanne, pharmacien, biologiste médical
77. BRANCO Bernadette, pharmacien, biologiste médical
78. **NEBOUT Valérie, pharmacien, biologiste médical**
79. **PROST Juliette, médecin, biologiste médical**

80. **VALLEE Patrick, pharmacien, biologiste médical**
81. **LARIBI Abderrahmane, pharmacien, biologiste médical**
82. **LECLERCQ Sandrine, pharmacien, biologiste médical**
83. **BELLEST Laurent, pharmacien, biologiste médical**
84. **HAMDANE Mustapha, médecin, biologiste médical**
85. **KARA MOSTEPHA KHELIL Ali, médecin, biologiste médical**
86. **BEN-YELLES Nadia, médecin, biologiste médical**
87. JANIN Colette, pharmacien, biologiste médical salariée
88. **SAGE Catherine, pharmacien, biologiste médical salariée**

La nouvelle répartition du capital social du laboratoire de biologie médicale « BPO-BIOEPINE » est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	ADP A	ADP B	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
ABRAMOVICI Sarah	1		0	0,0012%	1	0,0012%
AMSELLEM Marie Agnès	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ARABI DERKAWI Riad	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BAAZAI Yazid	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BEGUIER Lise	0		222	0,2773%	222	0,2773%
BELLARA Yacine	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BERDUGO Eva	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BERIA Sophie	0		6 926	8,6518%	6 926	8,6518%
BIBAS Martine	1		2	0,0037%	3	0,0037%
BOUCHET Thierry	782		4 894	7,0903%	5 676	7,0903%
BOULIGAND RADU Irina	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BOUTEKEDJIRET Tewfik	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BRETEAU Pascale	1		2	0,0037%	3	0,0037%
BRETON Jean Marc	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CAO Hong Duc	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CELESTE Emilie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CHEDANI Hicham	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CHOUKROUN Valérie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CONRATH Aline	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CREZE Jean-Claude	1		0	0,0012%	1	0,0012%
CROIX Pascale	0		594	0,7420%	594	0,7420%
DE ROQUEMAUREL Adeline	1		0	0,0012%	1	0,0012%
DRONNE Sophie	1		2	0,0037%	3	0,0037%
DUBAR Carole	0		2 626	3,2803%	2 626	3,2803%
EVARD Bénédicte	1		2	0,0037%	3	0,0037%
FAUCHERON Frédérique	0		980	1,2242%	980	1,2242%
GALLON Annie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
GASCON Alexandre	1		2	0,0037%	3	0,0037%
GHOLIZADEH GANJE Jacinthe	0		296	0,3698%	296	0,3698%
GOUAREF Zoheir	1		0	0,0012%	1	0,0012%
GUEDJ Freddy	1		0	0,0012%	1	0,0012%
GUTSMUTH Caroline	0		5 190	6,4832%	5 190	6,4832%
KULSKI Olivier	1		2	0,0037%	3	0,0037%
KULSKI Philippe	1		2	0,0037%	3	0,0037%
LACROIX Olivier	0		2 034	2,5408%	2 034	2,5408%
LEVY AMSELLEM Murielle	1		0	0,0012%	1	0,0012%

MELIANI Leila	1		0	0,0012%	1	0,0012%
NEDJAR Claire	1		0	0,0012%	1	0,0012%
NICOLAS VULLIERME Gilles	1		2	0,0037%	3	0,0037%
POHL Régine	1		0	0,0012%	1	0,0012%
RENOUARD Catherine	1		2	0,0037%	3	0,0037%
RETE Florence	0		1 484	1,8538%	1 484	1,8538%
RIVIERE Isabelle	1		0	0,0012%	1	0,0012%
RISSE Solveig	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ROLAND François	0		10 478	13,0888%	10 478	13,0888%
SAAB Najwa	1		2	0,0037%	3	0,0037%
SAID Ophélie	1		2	0,0037%	3	0,0037%
SCHEIFF Christian	1		0	0,0012%	1	0,0012%
SCHUTTLER VILLA Christine	0		296	0,3698%	296	0,3698%
SEBBAGH Déborah	1		0	0,0012%	1	0,0012%
SOULARD Michel	1		2	0,0037%	3	0,0037%
SOULIE Emmanuelle	1		2	0,0037%	3	0,0037%
STIBBE Annie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
TAIEB Lorène	1		0	0,0012%	1	0,0012%
TERRASSE Béatrice	0		2 670	3,3353%	2 670	3,3353%
VIEILLEFOND Vincent	0		780	0,9744%	780	0,9744%
WIDMER Marion	0		262	0,3273%	262	0,3273%
YOUSFI Amina	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ZEITOUN Thierry	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ZIANI Sabrina	1		0	0,0012%	1	0,0012%
LE BOURHIS Anne-Sophie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BARSALON Cécile	1		0	0,0012%	1	0,0012%
SAMAK Jérémy	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ROUBACHE Jean-François	1		0	0,0012%	1	0,0012%
KLEIN Emmanuelle	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ECHAABI Al Khansaa	1		0	0,0012%	1	0,0012%
LECLERC Thierry	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BECQUET Valérie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
EL KOUBI Maryse	1		0	0,0012%	1	0,0012%
SMIDA Catherine	1		0	0,0012%	1	0,0012%
HOMMERIL Baptiste	1		0	0,0012%	1	0,0012%
NEBOUT Valérie	1	0	0	0,0012%	1	0,0012%
SEZIONALE BASILICATO Edouard	1		0	0,0012%	1	0,0012%
ZANA Bruno	1		0	0,0012%	1	0,0012%
VERGER Sylvie	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BOUGUET Carole	1		0	0,0012%	1	0,0012%
MATHERON-MOY Jeanne	1		0	0,0012%	1	0,0012%
BRANCO Bernadette	1		0	0,0012%	1	0,0012%
PROST Juliette	1	0	507	0,6346%	508	0,6346%
VALLEE Patrick	13	25	0	0,0475%	38	0,0475%
LARIBI Abderrahmane	16	29	0	0,0562%	45	0,0562%
HAMDANE Mustapha	7	16	0	0,0287%	23	0,0287%
LECLERCQ Sandrine	1	0	0	0,0012%	1	0,0012%
BELLEST Laurent	1	0	0	0,0012%	1	0,0012%
KARA MOSTEFA KHELIL Ali	1	0	0	0,0012%	1	0,0012%
BEN-YELLES Nadia	1	0	0	0,0012%	1	0,0012%
Sous-total Associés Professionnels Internes	886	70	40 265	51,4921%	41 221	51,4921%

SELAS BIO-LAM LCD	13 372	19 799	2	41,4388%	33 173	41,4388%
SPFPL VICABIO <i>Détenue par Isabelle Eimer</i>	5 659		0	7,0691%	5 659	7,0691%
Sous-total Associés Professionnels Externes	19 031	19 799	2	48,5079%	38 832	48,5079%
TOTAL	19 917	19 869	40 267	100%	80 053	100%

ARTICLE 2 : Les arrêtés n° DOS–2021/3079 du 28 septembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BPO BIOEPINE » et n° DOS–2021/4346 en date du 28 octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-SITES » sis 28-32 rue de Picpus à Paris 12^{ème}, sont abrogés à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 30 novembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France,
Par délégation,

La directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT